



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Enseignants non remplacés, formations annulées, conditions de travail dégradées... ça suffit ! Le ministre doit demander aux recteurs de procéder au recrutement sur la liste complémentaire !

Dans nombre de départements, le manque de remplaçants aboutit à une situation insupportable. Les absences non remplacées de personnels en congé se multiplient, les classes des collègues présents sont surchargées, les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves sont dégradées comme jamais : la continuité du service public n'est plus assurée avec des collègues non remplacés pendant des semaines ! Faute de remplaçants, le SMA a même été mis en place dans une école d'une commune du Puy-de-Dôme avec l'accord de l'IA : jusqu'où iront-ils ?

Dans ce contexte, l'annonce par le ministre d'une – seule – journée de décharge supplémentaire accordée aux directeurs en novembre/décembre entraîne une situation chaotique dans les départements : annulation de formation, utilisation de remplaçants qui se voient sortir des classes, attaque du droit syndical pour « nécessité de service »...

Faute de remplaçants en nombre suffisant, l'application de cette mesure provoque la restriction des droits des personnels.

En Charente, plusieurs écoles ont reçu de la DSDEN le mail suivant : « *En raison de la mesure de M. le Ministre allouant une journée de décharge supplémentaire aux directeurs avant la fin du mois de décembre, certaines formations de novembre et décembre sont annulées ou reportées.* »

Ainsi, sont notamment reportées les formations « *direction* » et sont annulées des formations ASH et REP+. La décision du ministre conduit donc à annuler plusieurs des 18 demi-journées de formations pour les collègues en REP+. Celles-ci sont pourtant réglementaires !

Dans le Tarn, l'IA-DASEN explique qu'il mettra en œuvre la journée supplémentaire de décharge pour les directeurs entre le 25 novembre et le 20 décembre. Dans un autre message, il annonce le gel de toutes les formations entre... le 25 novembre et le 20 décembre !

La journée de décharge supplémentaire accordée par le ministre aux directeurs - qui par ailleurs ne correspond pas à la revendication de ces derniers d'augmentation de leur décharge hebdomadaire – aboutit donc à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Inacceptable !

Dans cette situation, le SNUDI-FO rappelle que les recteurs peuvent faire appel à la liste complémentaire des concours de recrutement des professeurs des écoles 2019 jusqu'au 5 avril 2020.

En effet, l'article 20 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 précise : « *La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant.* »

Le SNUDI-FO est d'ailleurs intervenu auprès du ministre en ce sens : « *Le SNUDI-FO vous demande de confirmer que les directeurs, ainsi que les chargés d'école, seront bien remplacés lors de cette journée de décharge. Pour ce faire, et alors que les remplaçants manquent dans tous les départements, nous vous demandons de procéder immédiatement au recrutement de PE sur la liste complémentaire.* »

Le SNUDI-FO invite les syndicats départementaux à intervenir auprès des IA-DASEN pour signaler les absences non remplacées et les formations annulées ou reportées.

**La dégradation de nos conditions de travail ça suffit !
Tous en grève à partir du 5 décembre pour le retrait
du projet de réforme Macron/Delevoyesur les retraites,
pour l'arrêt des contre-réformes et pour la création des postes nécessaires !**

Montreuil, le 28 novembre 2019

6, rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX Tél : 01 56 93 22 66 Fax : 01 56 93 22 67

Email : snudi@fo-fnecfp.fr

Site internet : <http://fo-snudi.fr>